



Journées Filière Morte

Depuis 3 ans, la filière de la pêche et des produits de la mer ne cesse d'essuyer les crises : Covid, Brexit, énergie.

Semblant ignorer la réalité économique et sociale des entreprises, des promesses non tenues, de nouvelles décisions judiciaires, ou des orientations politiques variables aggravent un peu plus la pérennité de la filière. Son existence même est compromise par un harcèlement incessant et des soutiens au coup par coup sans accompagnement vers une vision d'avenir. La politique des pêches ne se bâtit ni dans les tribunaux ni dans les cabinets. Elle a été bâtie et continue à se construire tous les jours par les professionnels au travers de leurs représentants dans une esprit d'amélioration continue depuis des dizaines d'années.

L'accumulation des normes, des menaces, des contentieux remet en cause le fondement même de notre métier en nous culpabilisant d'exercer nos métiers : le seul objectif est pourtant de nourrir les français et les européens.

La coupe est pleine et il nous faut redonner un avenir à tous les acteurs de notre filière car aujourd'hui l'horizon est sombre :

En conséquence, le CNPMM appelle à

deux journées « Filière morte » les jeudi 30 mars et vendredi 31 mars

Ce délai sera mis à profit pour organiser le mouvement en parfaite concertation avec les autres maillons de la filière car il ne s'agit pas de se fragiliser nous-mêmes. D'autres y pensent à notre place.

Il s'agit d'une action unitaire, coordonnée et responsable car en appelant au calme et au respect de la volonté de tous. Elle s'adresse également aux responsables des autres échelons de la filière .

Selon les particularités régionales, certains ont anticipé ce mot d'ordre, d'autres l'adapteront aux particularités de leurs flottilles.

Notre objectif est simple et clair : face à toutes ces attaques, quelle réponse du gouvernement et de ses plus hautes autorités ?

Dans l'attente d'un rendez-vous déjà demandé le 22 mars au Président de la République, **le CNPMM appelle tous les représentants professionnels à suspendre leur participation aux instances de gestion environnementales.**

Précisions quant à nos revendications

Cette liste n'est pas exhaustive et le CNPMM se réserve de la préciser et compléter.

Revendications nationales

1. Rendez-vous avec la Présidence de la République
2. Révision du rôle actuel des services déconcentrés
3. Remise à plat du Plan d'action Mammifères marins : refus des fermetures spatio-temporelles, refus des caméras embarquées.
4. Gazole : solution à trouver pour les entreprises liées et versement accéléré des aides déjà accordées.
5. Sécurité des navires : une harmonisation absolument nécessaire entre centres de sécurité des navires et entre DIRM.
6. Contrôle des pêches : une harmonisation accrue et garantie par écrit, allègement de la pression de contrôle.
7. Le harcèlement contentieux déstabilise nos pêcheries (maigre, anguille, civelle, bar etc) : des garanties pour nous sécuriser.
8. Arrêts temporaires sole : versement des paiements restants dans les meilleurs délais.

Revendications européennes

1. Plan d'action « pêche résiliente » : retrait pur et simple par la Commission
2. PCP : révision de l'obligation de débarquement
3. Gazole : relever le plafond *de minimis*
4. Exiger la préparation de l'échéance post 2026 dans le cadre du Brexit

Amplifier notre mouvement au niveau européen

Enfin, le CNPMM va mobiliser ses homologues de tous les pays de l'Union européenne pour une action ferme auprès de la Commission européenne et du Parlement européen sur les revendications européennes. D'ores et déjà, certains professionnels nous ont sollicité pour des informations sur ce que le CNPMM a prévu de faire.